



COMMUNE DE VOLESVRES CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu Séance du Mercredi 11 mai 2022 à 20h00

L'an deux mil vingt-deux, et le onze du mois de Mai à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi à la salle des mariages sous la présidence de M. Richard PERRIER, Maire, en vertu d'une convocation en date du cinq mai 2022.

Présents : Mmes Martine COUEGNAS, Sandra CHAPEY, Marie-Claire THEREAU
Mrs Alain DEROCHE, Richard PERRIER, David PIERRE, Jean-Baptiste ROUX, Jean-Noël DUCRET,

Absents avec excuses : Mmes Sandrine COMTE-LATHUILIERE, Marie-Laure PETIT-MENTEUR, Gaelle GORDAT,
Mrs Guillaume ALLOIN, Julien NARBOUX, Gilles MICHEL

Mme Sandra CHAPEY est désignée comme secrétaire de séance.

1. Compte-rendu de la séance du 8 Avril 2022

Le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 8 Avril 2022.

2. Lotissement SAINFOIN Phase 2

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que le permis d'aménager, présenté en commission CDPENAF le 15 Avril, a été accepté. (Arrêté du 22/04/22)

Un rendez-vous est pris avec ADAGE le 30 Mai 2022 pour faire un point global sur le projet et déterminer la poursuite des démarches. Conjointement un rendez-vous est pris avec le crédit mutuel pour la partie financement.

3.Travaux SYDESL

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les travaux d'enfouissement des lignes sur la zone du bourg vont se terminer. Une délibération est demandée sur le cout estimatif des travaux Télécom à savoir 11646 euros (sachant que cette somme pourra être diminuée d'une aide d'un montant de 40% du cout réel soit 3882 euros) Pour la partie éclairage public le montant estimatif est de 11540,05 euros avant validation du plan de financement. Ces dépenses seront affectées au budget investissement 2023.

4. Poste 3^{ème} Adjoint

Par courrier en date du 07 Avril 2022. Monsieur Bruno DURAND a fait part de sa décision de démissionner de sa fonction de 3^{ème} adjoint et de son souhait de ne pas poursuivre son mandat de conseiller municipal.

En application des dispositions de l'article L.2122-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Préfet de Saône-et-Loire a accepté sa demande en date du 15 Avril 2022.

Sur proposition de Monsieur Richard PERRIER le conseil municipal décide de réduire à 2 le nombre des adjoints. Une délibération est prise dans ce sens.

5.Camping

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Alain DEROCHE concernant la mise en place d'outils informatiques pour la gestion des réservations et la facturation. En lien avec l'agent communal chargé de la gestion du camping Madame Marie-Christine VERNUSSE un calendrier, mis en ligne et complété au fur et à mesure de l'arrivée des réservations, renseigne les campeurs sur les places restant disponibles aux différentes dates.

Par ailleurs un tableau a été mis en place pour le calcul de la facturation.

Le montant de la taxe de séjour est porté au tarif forfaitaire minimal soit 0,20 euros par adulte et par jour

Le conseil municipal délibère favorablement pour cette modification de tarif

De plus suite aux demandes nombreuses des usagers et à l'évolution de la législation en matière de gestion des

campings, Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité d'étendre la régie de recettes à l'encaissement par cartes bancaires. Les démarches sont engagées dans ce sens auprès de la direction des finances publiques.

6. Elections Législatives des 12 et 19 Juin 2022

Monsieur le Maire demande que soient établis les permanences des bureaux de vote pour ces 2 tours d'élection.

ELECTION LEGISLATIVE					
Dimanche 12 JUIN			Dimanche 19 JUIN		
8h00 – 12h00			8h00 – 12h00		
Guillaume ALLOIN	Jean-Noël DUCRET	David PIERRE	????	Alain DEROCHE	Sandrine Comte Lathuillère
12h00 – 15h00			12h00 – 15h00		
Marie-Claire THÉREAU	Marie-Laure PETIT	Sandra CHAPEY	Sandra CHAPEY	Julien NARBOUX	Jean-Baptiste ROUX
15h00 – 18h00			15h00 – 18h00		
Gilles MICHEL	Martine COUÉGNAS	Richard PERRIER	????	Gaëlle GORDAT	Richard PERRIER

7. Contrat EDF (Renouvellement pour 3 ans)

Ce renouvellement concerne le contrat d'électricité de la grande salle des fêtes à échéance au 31/12/2022
Il s'agirait d'un « contrat expert » proposé par EDF Collectivités dont les tarifs évoluent chaque jour.

Après discussion, le Conseil Municipal souhaite poursuivre sa réflexion, faire appel à un comparateur de tarifs et interroger la communauté de communes sur la faisabilité d'achats groupés

CONTRAT EDF RENOUVELLEMENT			
TARIFS C€/KwH HT			
	31/12/2022	OFFRE 03/2022	OFFRE 05/2022
HCE	4,498	9,887	14,58
HCH	6,198	13,597	19,17
HPE	5,98	16,982	25,46
HPH	10,094	27,208	44,11

8. Restaurant « LE VOLOBRIGAIS »

Après contacts avec Monsieur Mickael PROST, Monsieur le Maire propose l'arrêt du bail qui se poursuivait à l'amiable et le lancement de démarches pour rechercher un repreneur.
Les membres du conseil approuvent cette proposition.

9. Demande de licence taxi

L'ADS (Autorisation de Stationnement) communément appelée licence taxi » qui relève de la compétence du maire, est gratuite et valable 5 ans. La décision se fait par arrêté et une liste d'attente est établie. Cette ADS est attribuée à une personne physique porteuse d'une carte professionnelle de transport taxi et qui ne doit pas être inscrite sur une autre liste d'attente. Durant une période de 3 ans environ l'ADS n'est pas conventionnée CPAM. Les clients ne pourront donc pas prétendre à d'éventuels remboursements dans le cadre de l'assurance maladie

Pour la mise en place il est nécessaire de se rapprocher du service dédié à la Préfecture de Macon.
Monsieur le Maire s'interroge sur la possibilité d'un avantage financier pour la commune

10. Questions diverses

Travaux cimetière : L'entreprise DUCAROUGE retenue pour les travaux en Mai 2021, reconnaît son manque de disponibilité **et accepte qu'un nouvel appel d'offre est lieu.**

Monsieur le Maire va contacter d'autres professionnels pour la poursuite du travail

Carte GPS : Monsieur le Maire informe que l'Etat se désengage de la mise à jour des cartes GPS suite à l'adressage au profit des communes qui doivent reprendre l'actualisation des bases de données. Création bases adresses locales (BAL) qui sera intégrée à la BAN.

Travaux de voirie : Les travaux communaux sont terminés. Restent à effectuer la partie des travaux qui relève de l'intercommunalité

Installation de la fibre : Peu de retours sur les branchements et l'utilisation de la fibre
:

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30


Le Maire
Richard PERRIER